

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS** **2020/ 17**DEPARTEMENT
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
- présents 17
- votants 17
- absents 2

Du mardi 9 juin 2020

L'an deux mille vingt le 09 juin, à Salle des fêtes à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET**Délégués du Conseil Municipal
auprès du Comité de Jumelage**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 11/06/20 et que la convocation du Conseil avait été faite le 04 juin 2020

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Emmanuel PASQUA, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE.

Étaient absents non excusés : Pierre THOMAS, Jean-Mary CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur proposition de Monsieur le Maire, membre de droit, le Conseil Municipal, fixe à 6, le nombre de délégués auprès du Comité de Jumelage.

Monsieur le Maire propose les délégués suivants :

- **Madame Marie-France MERCIER**
- **Madame Emilie BEAU**
- **Monsieur Damien CORNU**
- **Madame Christiane GOURLOT**
- **Madame Catherine THIVET**
- **Monsieur Emmanuel PASQUA**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver les délégués du Conseil Municipal auprès du Comité de Jumelage.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 11 juin 2020

